



Chambre d'agriculture de l'Yonne

# L'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté



# L'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

---



## Une **diversité** de productions ancrées dans leur territoire

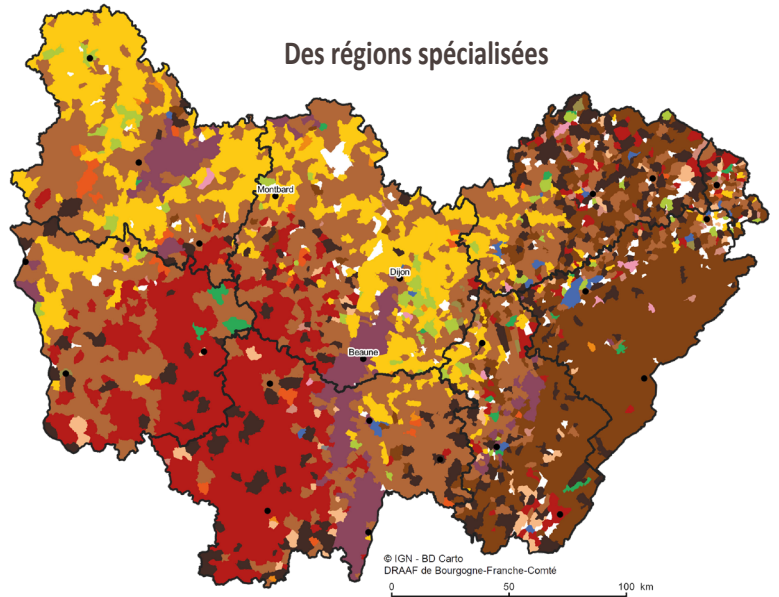
La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire à fort ancrage agricole, que ce soit par la surface dédiée, la population qui se consacre à cette activité ou le poids économique qu'elle représente dans le produit intérieur brut régional. Pour autant, la région se révèle une terre de contrastes : un bastion de l'élevage allaitant producteur d'animaux maigres soumis aux fluctuations de la demande des engraisseurs italiens, une offre de productions céréalières et oléo-protéagineuses sur des terres à plus faibles potentiels agronomiques que les autres grandes zones céréalières de France et plus éloignée des silos d'exportation, des AOP fromagères et viticoles d'excellence dont la renommée dépasse les frontières.



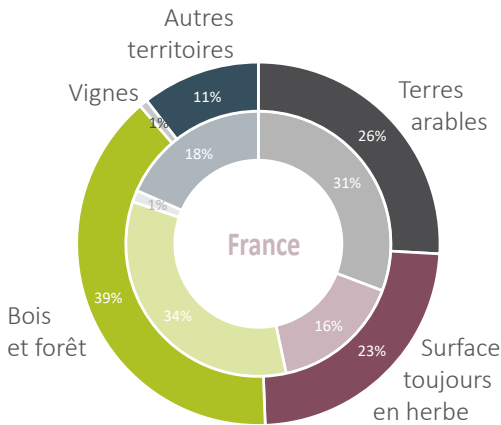
### Une terre d'agricultures

Le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur 4,8 millions d'hectares soit 8,75 % du territoire métropolitain. Avec 2,47 millions d'hectares, la Surface Agricole Utile (SAU) occupe plus de la moitié du territoire. En couvrant 25 % du territoire, les surfaces toujours en herbe des exploitations sont sur-représentées par rapport à la moyenne française. Les terres arables occupent pour leur part plus du quart du territoire contre seulement 1 % pour le vignoble. L'agriculture tient une place importante dans l'économie régionale puisqu'elle participe à hauteur de 4,3 % de la valeur ajoutée (deuxième score après Centre-Val de Loire) contre 2,6 % en moyenne nationale (France métropolitaine hors Ile de France).

Source : INSEE, valeur ajoutée par branche 2022



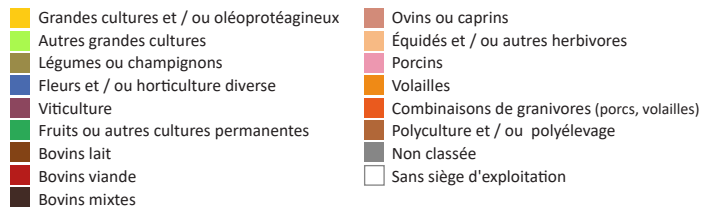
### Occupation du territoire Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle 2023

En 2024, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté assure un emploi permanent à près de 40 700 personnes, soit à 3,6 % des personnes en emploi contre 1,9 % en moyenne France métropolitaine (Source : INSEE - estimation d'emploi au 31/12/2024, données provisoires). Les emplois saisonniers sont au nombre de 44 400 équivalents temps plein. Les exploitants et leurs familles représentent 69 % de ces actifs. En 2023, 21 900 exploitations agricoles, contre 30 100 en 2010, ont leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, soit 6 % des exploitations nationales. La Saône-et-Loire concentre un quart des structures de la région, la Côte-d'Or 18 %, l'Yonne 15 %, le Doubs 11 % et le Jura 9 %. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent, passant de 81 ha de moyenne en 2010 à 111 ha en 2023 (Source : Enquête Structure des Exploitations Agricoles 2023). Elles demeurent parmi les plus grandes de France (la Surface Agricole Utile française étant en moyenne de 76 ha).

### Orientations technico-économiques

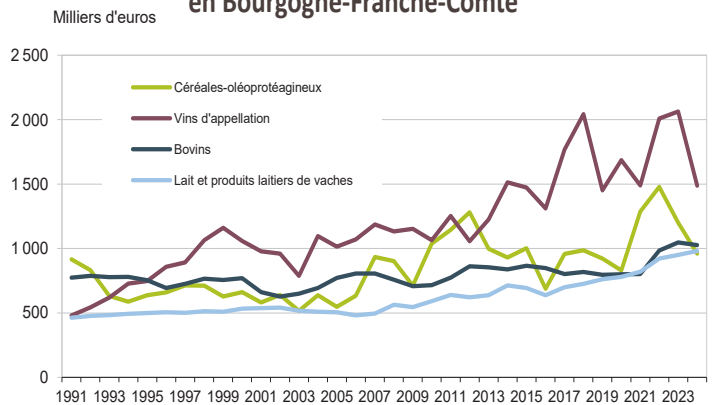


Sources : SRISE / DRAAF Bourgogne-Franche-Comté / Agreste - Recensement agricole 2020 - Données définitives

Les cinq orientations technico-économiques dominantes sont respectivement les grandes cultures, les bovins viande, les bovins lait, la viticulture et les exploitations de polyculture élevage.

En 2024, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage un produit brut au prix de base (y compris subventions sur les produits agricoles) de 6 milliards €, en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente.

### Évolution de la valeur des quatre principales productions en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture 2024 (produits bruts hors subventions)

## Une exploitation sur quatre spécialisée en grandes cultures

En Bourgogne-Franche-Comté, une exploitation sur quatre se consacre aux grandes cultures, qui contribuent ainsi fortement au produit brut agricole : 1 milliard € en 2024. La région cultive 959 000 ha de céréales, oléagineux et protéagineux en 2025, avec près des trois quarts en céréales et 25 % en oléagineux. Après un recul du colza depuis 2018, partiellement compensé par le soja et le tournesol, ce dernier progresse à nouveau depuis 2022, il couvre dorénavant 136 000 ha. Les protéagineux poursuivent leur tendance à la baisse, ils n'occupent que 24 200 ha, avec en tête les pois de printemps. Deux variétés à destination de l'alimentation humaine sont cultivées, la lentille (3 900 ha) et le pois chiche (130 ha).



## Des rendements supérieurs à la moyenne quinquennale

Les grandes cultures occupent majoritairement des terres à potentiel agronomique limité, d'où des rendements régionaux inférieurs à la moyenne nationale. La campagne 2025 est marquée par un déficit pluviométrique dès la sortie de l'hiver jusqu'en août, provoquant des réductions de talles (ou d'épis). Par contre, la très bonne fertilité, en lien avec la forte luminosité, compense ces pertes. Sur les plateaux, cette compensation est toutefois plus limitée en raison d'épisodes de froid durant la floraison. Les rendements dépassent les moyennes quinquennales : le blé atteint 66 q/ha contre 60 q/ha en moyenne. Son poids spécifique est bon (94 % des lots atteignent le seuil de commercialisation en blé panifiable), par contre les taux protéiques sont insuffisants dans de nombreuses situations en raison du stress hydrique pendant la montaison, qui nuit à la valorisation de l'azote, et peut-être en raison des apports azotés trop faibles au regard des rendements. Enfin, la présence marquée d'ergot du seigle, surtout sur les plateaux, nécessite de trier la récolte à réception, entraînant parfois le déclassement de certains lots en blé fourrager.

## Le soja gagne du terrain

Le soja, dont la surface a triplé en une décennie, progresse toujours et atteint 36 700 ha, +3 % par rapport à 2024. Cette année, le déficit pluviométrique de juillet perturbe la floraison, les fleurs des étages inférieurs avortent. Cette situation est particulièrement marquée dans les zones sèches où la biomasse est réduite. Ainsi le rendement s'établit à 25 q/ha (à égalité avec la moyenne olympique).

En région, deux entreprises sont spécialisées dans la transformation des légumineuses et oléagineux. Extrusel à Chalon-sur-Saône valorise 48 000 t de soja (dont 3 000 t sous label AB) et 45 000 t de colza pour produire une alimentation animale locale, sans OGM et labellisée « soja de France ». De plus petite taille, Selvah basée à Ciel (71) réalise l'extrusion de légumineuses pour l'alimentation humaine.

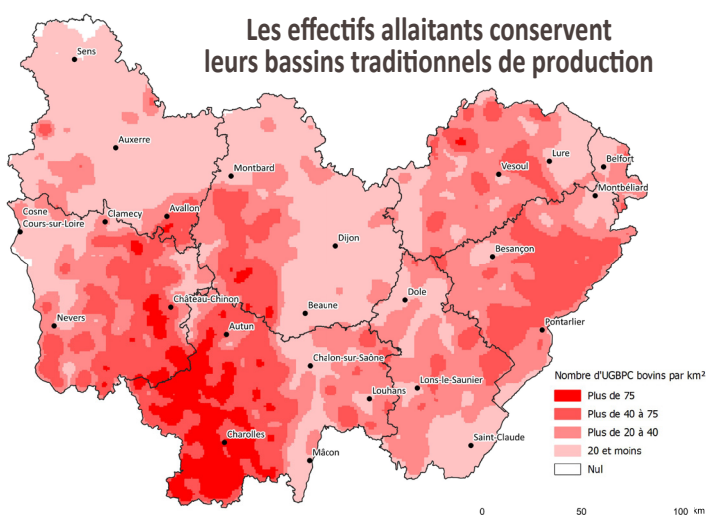
La région est également productrice de deux cultures industrielles : la betterave (2 300 ha exclusivement dans l'Yonne) et le chanvre pour 2 400 ha, implanté dans l'Yonne (en lien avec la Chanvrière de l'Aube) et en Haute-Saône (coopérative Interval).

## Une production qui remonte au-dessus de la moyenne

En tonnes	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Total céréales	1 100 400	153 200	259 900	557 400	447 400	609 900	1 334 700	35 700	4 498 600
dont blé	589 700	52 000	107 000	269 100	243 600	254 200	745 000	20 000	2 280 500
dont orges	372 300	39 400	52 500	169 100	104 600	81 300	448 100	4 000	1 271 200
dont maïs	82 800	51 000	85 700	56 100	76 500	202 500	88 600	10 000	653 100
Total oléoprotéagineux	209 400	14 500	40 600	92 200	90 500	79 800	224 300	3 600	755 000
dont colza	123 500	8 400	16 000	58 800	64 000	42 800	158 180	2 600	474 100

Source : Agreste - Statistique Agricole Provisoire 2025

## La viande bovine, une production de poids dans la région



Sources : SRISE / DRAAF Bourgogne-Franche-Comté / BDNI 2022

### Un élevage allaitant au cœur de la région, mais une décapitalisation qui reprend

Environ 4 800 exploitations, soit 1 sur 5, se spécialisent dans la viande bovine (source : RA 2020). Ainsi, 1,244 million de bovins allaitants est présent en 2025 dont 448 000 vaches nourrices. Le cheptel recule depuis 2016, avec une perte de 14 % des vaches et 11 % des effectifs totaux. La décapitalisation, après avoir marqué le pas en 2023, se poursuit. L'épizootie de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) apparue en fin d'année en région et la mise en place de la stratégie de lutte (dépeuplement des foyers et vaccinations dans un rayon de 50 km autour des foyers) a bloqué les déplacements de bovins en zone réglementée sur une période de 45 jours.

La Saône-et-Loire et la Nièvre élèvent respectivement 41 % et 24 % des bovins viande, la dimension moyenne des troupeaux est de 75 vaches (hors exploitations de moins de 10 vaches nourrices). Les systèmes extensifs en prairie permanente prédominent, et la race charolaise représente 80 % du cheptel, même si les races Limousine (8 %) ou Salers (3 %) sont en progression. L'élevage est majoritairement orienté vers l'activité de naisseur, avec 157 000 animaux maigres exportés en 2025, principalement vers l'Italie et l'Espagne.

Depuis 2020, ces exportations diminuent annuellement de 4 % à 5 %.

### Une lente érosion de l'activité des abattoirs

En 2025, 266 800 bovins de la région sont abattus, pour 97 400 tonnes de produits finis et 4 % de la production nationale (source : Agreste – Statistique agricole provisoire). Les trois quarts de la production de viande bovine régionale sont issus de l'élevage allaitant, le reste provient de l'élevage laitier (source : BDNI). Les abattages bovins, réalisés dans 13 établissements régionaux, atteignent 275 700 têtes. Parmi ces outils, 4 sont de taille importante (> 10 000 TEC/an), et 9 à portée plus locale. Ils assurent l'abattage de 52 % des bovins issus de la région, une part notable partant en Auvergne-Rhône-Alpes (34 %). L'abattoir de Cosne-sur-Loire a fait l'objet d'une fermeture administrative temporaire à la mi-décembre. 8 établissements ont fermé leurs portes en 20 ans, et la hausse récente des charges fragilise fortement les équilibres économiques (énergie, entretien...).

### Une volonté régionale de développer l'engraissement

Plusieurs démarches de qualité ou indications d'origine valorisent la production allaitante régionale, notamment le label rouge, AOP bœuf de Charolles, IGP Charolais de Bourgogne, IGP Bœuf Comtois. Un plan régional est engagé depuis septembre 2024 pour aider les exploitations à développer l'engraissement et sécuriser ainsi la filière, avec un accompagnement technique et financier.



### Un cheptel allaitant qui s'érode d'année en année

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	BFC
Nombre de vaches nourrices	68 008	6 594	8 348	119 138	27 874	190 104	25 659	2 670	448 395
Tonnes bovins abattus	15 028	7 056	6 955	11 673	15 021	34 399	6 161	1 095	97 388

Sources : Agreste - BDNI au 31/12/2025



## La viticulture, 1<sup>er</sup> contributeur à la valeur de la production agricole

**Avec une petite surface, la viticulture contribue fortement à l'économie**

Le vignoble de Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur près de 36 600 hectares en 2025. La valeur de la production viticole 2024 est en baisse sensible : 1,5 milliard €, contre 2 Milliards en 2023. Elle représente le quart de la valeur de la production agricole régionale (un tiers en 2023). Les épisodes météorologiques de 2024 sont responsables d'une baisse de rendement : gel, grêle et humidité récurrente propice au développement des maladies cryptogamiques.

Le vignoble d'appellation de Bourgogne couvre du nord au sud quelques 30 000 hectares. Au nord de la région, le département de l'Yonne, avec 8 400 hectares de vignes en production abrite les appellations du Chablisien et de l'Auxerrois. L'axe central comprend, au nord, le vignoble des Côtes de Nuits et Beaune. Il compte des crus mondialement connus et valorise environ 9 900 hectares de vignes. Plus au sud, avec 13 000 hectares, la Côte Chalonnaise, le Mâconnais

et le canton de la Chapelle-de-Guinchay (appellation Beaujolais) constituent le plus important vignoble sous AOP. Les cépages rois de ces terroirs sont le Chardonnay pour les vins blancs et le Pinot noir pour les vins rouges. Pour le vignoble du Beaujolais (1 500 ha), le Gamay prédomine. La Nièvre porte le vignoble le plus occidental de la région. Ses vins, blancs essentiellement, sont produits sur 1 430 hectares sous appellation Pouilly-Fumé et Coteaux du Giennois. Plus à l'est dans le Jura, des cépages spécifiques (Savagnin, Poulsard, Trousseau) côtoient le Chardonnay et le Pinot noir. Le vignoble, planté sur les coteaux du Revermont, couvre environ 2 400 hectares et compte six AOP viticoles.

### De bons rendements viticoles 2025

En 2025, la production régionale de vin AOP est estimée à 1,56 million d'hectolitres (source : Agreste - Estimation précoce de production), soit 2 % au-dessus de la moyenne quinquennale. Ce sont les épisodes de forte chaleur du mois d'août qui réduisent le potentiel de rendement cette année.

### La production viticole retrouve des couleurs

	Côte-d'Or	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	BFC	France
Surface en production (ha)	10 107	2 691	1 528	13 256	8 486	36 153	687 342
dont superficie en AOP (ha)	9 917	2 411	1 426	13 034	8 405	35 193	378 344
Part de la superficie du vignoble régional	28%	7%	4%	37%	23%		
Production de vins (hl) (tous vins)	363 439	93 173	66 474	578 602	456 599	1 562 045	34 351 879

Sources : Agreste - Statistique Agricole Annuelle Provisoire 2025, DGDDI (récolte 2025)



Chambre d'agriculture de l'Yonne

## Une diversité agricole aussi marquée par les circuits courts et les traditions gastronomiques

Outre ces filières phares, des productions plus modestes mais essentielles dans leurs contributions sont présentes en Bourgogne-Franche-Comté :

**Une alimentation de qualité et de proximité** : Le maraîchage, porté par des exploitations de taille modérée, vise les consommateurs locaux. Les caprins se démarquent par une production fermière très développée. Les volailles sont présentes majoritairement dans l'Yonne et en Saône-et-Loire. Les porcins s'illustrent par des charcuteries renommées.

**Des traditions gastronomiques et culturelles** : cassis, moutarde, escargots ou encore le trait Comtois sont emblématiques des terroirs.

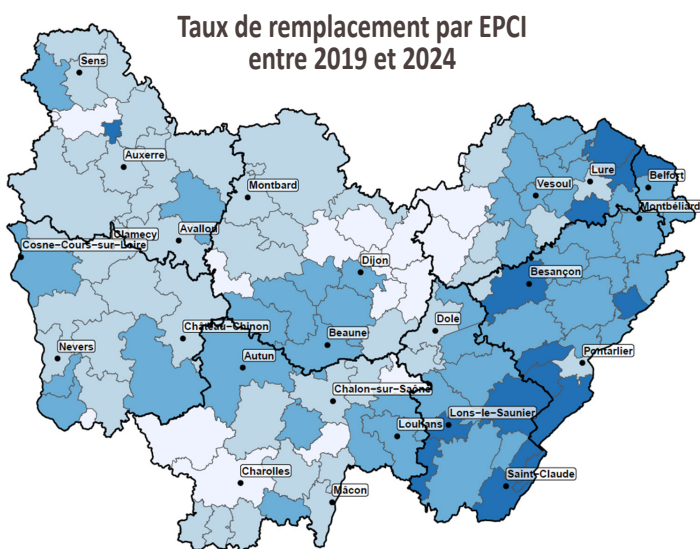
**La mise en valeur de territoires parfois difficiles** : les ovins allaitants prédominent dans les zones herbagères de l'ouest et sur les plateaux à faible potentiel. L'apiculture profite d'une biodiversité riche dans les espaces naturels. Le réseau hydrographique permet enfin une production aquacole notable (1<sup>er</sup> rang national pour les grenouilles, 3<sup>ème</sup> pour la pisciculture d'étangs). La salmoniculture domine ce secteur.

## Renouvellement des générations : d'importantes disparités territoriales et selon les spécialisations

En janvier 2024, la Bourgogne-Franche-Comté compte 24 600 chefs d'exploitation cotisants à la MSA. Entre 2019 et 2024, la région a perdu 1 800 exploitants (-7 % en cinq ans contre -8 % au niveau national).

Le taux de remplacement, qui mesure le nombre d'installations sur le nombre de départs, s'établit à 69 %. Cela signifie que plus de 2 agriculteurs sur 3 sont remplacés sur la période 2019-2024. De fortes disparités géographiques sont présentes : ce taux varie d'environ 60 % en Saône-et-Loire et dans l'Yonne à 88 % dans le Doubs et le Jura.

Le renouvellement est également très inégal selon les spécialisations. Pour l'élevage bovins viande, à peine un exploitant sur trois est remplacé. En bovins lait, le taux de remplacement atteint 68 %, et dépasse 100 % dans plusieurs zones du Doubs et du Jura grâce au dynamisme de la filière Comté. En grandes cultures, un départ sur deux seulement est compensé, tandis que la surface des exploitations poursuit son augmentation. En maraîchage et en ovins/caprins, les départs sont largement compensés par les installations, mais ces spécialisations restent marginales dans la région.

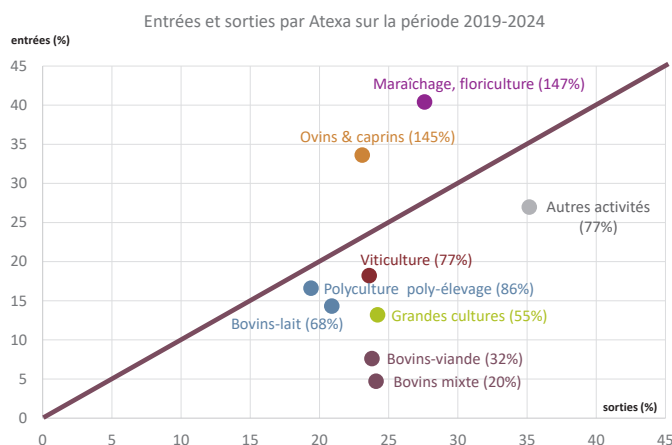


Taux de remplacement (nouveaux installés / départs)

- moins d'un départ sur deux remplacé (moins de 50%)
- plus d'un départ sur deux remplacé et plus (50% à 66%)
- plus de deux départs sur trois remplacés et plus (66 % à 100%)
- plus d'entrants que de départs (plus de 100%)

Sources : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019, 2024 - traitement DRAAF BFC

## Un renouvellement inégal selon les spécialisations



Note de lecture : Pour les Atexa se situant sur la diagonale, le nombre de sorties est égal au nombre d'entrées.

Pour celles situées en-dessous de la diagonale, les effectifs diminuent et pour celles se situant au-dessus, ils augmentent.

Le taux de remplacement (taux d'entrées / taux de sorties) est indiqué entre parenthèses

Sources : MSA - Fichiers des cotisants non-salariés 2019, 2024 - traitement DRAAF BFC